

PUBLICATION IMMÉDIATE

VISITEURS : MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET LE PERSONNEL

Sherbrooke, 13 août 2020 – Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS souhaite sensibiliser la population à l'importance de respecter les différentes consignes pour les visiteurs dans les CHSLD et les hôpitaux. Ces consignes de prévention de la COVID-19 correspondent aux orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Elles pourront évoluer selon la situation épidémiologique. Pour le bien collectif, elles doivent être observées et appliquées par chaque visiteur. C'est également une question de civilité envers un personnel dévoué.

En effet, l'établissement constate des situations où le personnel est pris à partie par des gens qui ne connaissent pas les nouvelles règles de visite et, dans de rares cas, par des personnes qui ne veulent pas les respecter et à qui nous devons dorénavant demander de quitter. S'il est maintenant possible de rendre visite à ses proches en CHSLD et à l'hôpital, certaines consignes de prévention des infections sont à observer, sous peine de voir l'accès refusé. Les voici :

Règles générales en CHSLD et à l'hôpital

- Port obligatoire d'un masque de procédure ou couvre-visage durant toute la visite
- Lavage des mains en entrant et en sortant
- Distanciation physique de deux (2) mètres :
 - Circuler à droite dans les corridors et escaliers
 - Marcher une personne derrière l'autre
 - Privilégier les escaliers lorsque possible
- Étiquette respiratoire (tousse ou éternuer dans le coude, jeter le mouchoir tout de suite après l'avoir utilisé et se laver les mains immédiatement)
- Courtoisie envers le personnel et les autres visiteurs
- Respect des heures de visite indiquées

Ne sont pas admis :

- les visiteurs présentant des symptômes associés à la COVID-19
- les visiteurs en attente d'un résultat de test COVID-19
- les visiteurs atteints de COVID-19

Règles additionnelles dans les CHSLD

- Deux (2) visiteurs maximum d'une même famille à la fois.
- Port d'un masque de procédure (le couvre-visage n'est pas admis en CHSLD).
- Inscription au registre de visite à l'arrivée et au départ.
- Circulation limitée le plus possible à la chambre d'un seul résident (éviter les aires communes et visiter un seul résident de l'unité).
- Échange d'objets le plus limité possible.

Règles additionnelles dans les hôpitaux

- Un (1) seul visiteur à la fois par patient. Maximum de quatre (4) personnes différentes par jour. Si deux visiteurs se présentent en même temps, l'un d'eux doit attendre son tour à l'extérieur de l'hôpital.
- Dans les chambres à plusieurs lits, modulation possible des visites pour respecter la distanciation physique (un seul visiteur à la fois dans la chambre, par exemple).
- Des exceptions au nombre de visiteurs sont possibles, notamment pour les personnes en fin de vie.
- Restrictions dans ces secteurs : urgence • oncologie • soins intensifs • obstétrique • pédiatrie • néonatalogie • imagerie médicale (pour échographie obstétricale). Il faut vérifier avec l'unité.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est conscient qu'il est difficile pour les usagers et les visiteurs de ne pas avoir accès à leurs proches aussi facilement que souhaité. Ce sont des mesures exceptionnelles pour une situation exceptionnelle. Merci aux gens de respecter ces consignes de visite. Notre personnel vous en sera reconnaissant!

- 30 -

Pour entrevues :

Annie-Andrée Émond, adjointe au directeur
Communications internes et externes,
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
819 574-6545
annie-andree.emond.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca